

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 2 mai 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 2 Mai 2017 à 18H30.**

Le Maire,

L'an deux mil dix-sept et le deux mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents: Michel ANTHERIEU, Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Martine COSTE, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Martine VIGOUROUX.

Procuration: Carine FOURNIER donne procuration à Gisèle GEOFFRAY, Alexandra FOSSAT donne procuration à Michel ANTHERIEU, Marie-Ange SABOYA donne procuration à Martine VIGOUROUX.

Absents excusés: Claire-Lise CAVALIER, Kévin DAMBROSIO.

Absents : Manuel HERNANDEZ, Aliénor MEYNADIER.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture des observations qui ont été faites par Jean-Pierre BROQUIN quant au procès-verbal de la précédente réunion :

« Question 3/ Suite à la réunion de préparation, il est à préciser que l'amortissement du service de l'eau a été effectué de 1996 à 2000 (vous pourrez le constater sur les budgets de cette période) et suspendu à partir de 2001 à la demande du percepteur en fonction à cette époque.

Question 4/ Nous nous engageons sur un renouvellement du réseau d'eau qui pour moi est indispensable. J'y suis tout à fait favorable. Toutefois, compte tenu du budget présenté, de

la durée des emprunts et des recettes prévues, il me semble que le prix de l'eau pour les ST Jeannais est important.

Question 5/ Je trouve le coût d'un raccordement très élevé. Le choix d'un prix raisonné avait été délibérément pour permettre ces installations.

Question 7/ J'approuve tout à fait votre volonté d'investir pour la commune, avec des programmes d'aménagements et de rénovation ; quelques points m'interpellent cependant :

- Pour l'investissement : la commune commence à avoir un volume d'emprunt important avec une forte incertitude sur les subventions qui pourraient être allouées.

- Pour le fonctionnement : je n'interviendrai que sur deux points:

- a/ Le poste « fêtes et cérémonies » où une animation est budgétée à 3700€ pour remplacer les sorties des chars, alors que l'on refuse une subvention de 1500€ à l'association « Les chars st jeannais ». Il semblerait maintenant que ce ne soit pas le montant exact.

Déjà l'an dernier la subvention - d'après les informations qui m'ont été fournies - était de 300€ auxquels venaient s'ajouter 1200€ des buvettes. Cette somme de 1200 € ne peut être comptée comme subvention.

- b/ Le soutien à la vie associative s'amenuise de façon inquiétante. A terme, je crains que cela aboutisse à une baisse de leur activité ou pire à leur disparition. Je rappelle tout de même que la quasi-totalité des animations sur la commune sont réalisées par le tissu associatif et ce dans de nombreux domaines : social, culturel, touristique, loisirs, ... »

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2017_05_065 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter le point suivant :

- décision modificative n°1 au budget de la Commune.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reporter le point suivant :

- rénovation intérieure et partielle de l'espace Paulhan – attribution du lot n°10 (peinture, sols souples).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_05_066 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°1 (DEMOLITION, GROS-OEUVRE, MACONNERIE)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du lot n°1 « Démolition, Gros Œuvre et Maçonnerie », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de la **SARL PERIER PERE & FILS** (30270 SAINT JEAN DU GARD)détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 170 484,90 € HT soit 204 581,88 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2 : 21 718,40 € HT soit 26 062,08 € TTC
- Tranche Conditionnelle 3 : 21 650,00 € HT soit 25 980,00 € TTC
- Variante : 32 062,00 € HT soit 38 474,40 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de la **SARL PERIER PERE & FILS** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

Monsieur Yves GALTIER précise que les travaux consistent à rehausser la dalle béton située en bas (niveau parc) afin de permettre la création d'un hall de foire entièrement de plein pied. Seront également réalisés, dans le cadre de ces travaux, le renforcement des planchers du 1^{er} étage, la création d'une cage ascenseur au niveau de l'ancienne chaufferie et le renforcement de l'escalier de l'entrée avec un rehaussement de la dalle d'environ 8 cm.

Les travaux envisagés dans la variante consistent à réaliser des plots béton pour la création d'une passerelle.

Madame Martine COSTE annonce qu'elle s'abstiendra de prendre part au vote pour l'ensemble des délibérations concernant le projet de rénovation de l'Espace Paulhan.

Elle précise que c'est la méthode qui a été utilisée qui ne lui convient pas. Il n'y a eu aucune discussion, aucune concertation avant le lancement de l'appel d'offres. A plusieurs reprises, nous avons essayé de prendre part dans la conception de ce projet et demandé la création d'une commission afin d'en discuter avec les différents utilisateurs de Paulhan.

Je m'abstiendrai donc de voter pour l'ensemble des points concernant ce projet.

Madame Martine VIGOUROUX relève que le fait d'être allé voir le Maire pour débattre de ce projet est un peu contradictoire.

Monsieur Yves GALTIER précise qu'un plan du projet a circulé parmi les membres du Conseil Municipal. Ceci a entraîné le déplacement des sanitaires. De plus, entre la période de préparation des travaux et les délais pour la réalisation du gros œuvre, cela laisse au moins 3 ou 4 mois pour réfléchir à l'aménagement intérieur des espaces.

Madame Sylvie JULLIAN précise qu'il y a un désaccord sur les aménagements à réaliser dans ce bâtiment.

Monsieur le Maire souligne que cela fait près de 3 ans que les membres du Conseil Municipal ont été consultés pour ce projet. Ce projet n'avancant pas, il a pris la décision de lancer la consultation d'appel d'offres.

Monsieur Emile MOREAU relève qu'il est bien d'accord sur le fait que tout ne peut pas être réalisé dans l'Espace Paulhan mais aurait également souhaité un échange d'idées avant le lancement de cette consultation.

N°2017_05_067 –RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°2 (CLOISONNEMENT, ISOLATION, PLAFONDS)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du lot n°2 « Cloisonnement, Isolation et Plafonds », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **BECCHIA YANNICK** (30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES) (détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 30 772,50 € HT soit 36 927,00 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2 : 25 716,60 € HT soit 30 859,92 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **BECCHIA YANNICK** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

Madame Sylvie JULLIAN précise que les travaux prévus dans ce lot sont ceux prévus pour l'association « Esca'Bloc ».

Monsieur Jean-Pierre BROQUIN demande si ces travaux sont prévus sous la terrasse.

Monsieur Yves GALTIER lui répond « oui » et précise que le local « musculation » sera également agrandi dans le couloir.

Monsieur le Maire précise que ces aménagements ont été vus et validés avec les associations « Esca'Bloc » et « Musculation ».

N°2017_05_068 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°4 (CARRELAGES, FAÏENCES)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du lot n°4 « Carrelages et Faïences », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **MCS CARRELAGE** (30360 SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE) détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 32 000,00 € HT soit 38 400,00 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2 : 11 200,00 € HT soit 13 440,00 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **MCS CARRELAGE** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.
ABSTENTION : Martine COSTE.

Monsieur Martin BOODT demande si ces travaux consistent en la création de salle d'eau et des toilettes ?

Monsieur Yves GALTIER répond « oui ».

N°2017_05_069 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°7 (SERRURERIE)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du Lot N°7 « Serrurerie », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **S.C.M.** (30100 ALES) détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 23 485,00 € HT soit 28 182,00 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2 : 18 560,00 € HT soit 22 272,00€ TTC
- Tranche Conditionnelle 3 : 18 340,00€ HT soit 22 008,00 € TTC
- Variante : 138 184,00 € HT soit 165 820,80 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **S.C.M.** (30100 ALES) pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.
ABSTENTION : Martine COSTE.

Monsieur Yves GALTIER précise que les travaux prévus dans la variante consistent en la création d'une passerelle.

Monsieur le Maire souligne que seuls les travaux de la tranche ferme et la création de toilettes au 1^{er} étage (tranche conditionnelle 2) seront réalisés pour l'instant.

Monsieur Jean-Pierre BROQUIN demande si la passerelle sera réalisée en béton ou en acier.

Monsieur Yves GALTIER lui répond qu'elle sera réalisée de plots béton supportant une passerelle en acier.

Madame Martine VIGOUROUX souligne que la commission de sécurité n'exige pas la réalisation de cette passerelle dans le cadre de la sécurité incendie.

Mesdames Sylvie JULLIAN et Gisèle GEOFFRAY précisent que c'est une bonne nouvelle.

N°2017_05_070 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°8 (RAVALEMENT DE FACADES)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du Lot N°8 « Ravalement de Façades », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **DUSSERE** (30270 SAINT JEAN DU GARD) détaillée comme suit :

- Tranche Conditionnelle 3 : 71 020,00€ HT soit 85 224,00 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **DUSSERE** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

N°2017_05_071 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°9 (ASCENSEUR)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du Lot N°9 « Ascenseur », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **GUINET NÎMES** (30980 LANGLADE) détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 21 150,00 € HT soit 25 380,00 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **GUINET NÎMES** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

Madame Gisèle GEOFFRAY précise que cet ascenseur permettra desservir le RDC et les 2 étages de l'Espace Paulhan.

Monsieur Yves GALTIER précise que celot ne comporte que la fourniture et la pose de l'ascenseur sans la réalisation de la trémie prévue dans le lot gros œuvre. Cet ascenseur est prévu pour 8 personnes.

N°2017_05_072 –RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°11 (SOLS RESINE)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du Lot N°11 « Sol Résine », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **4M FRANCE** (10000 TROYES) détaillée comme suit :

- Tranche Conditionnelle 2 : 56 167,00 € HT soit 67 400,40,00€ TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **4M FRANCE** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

Monsieur le Maire précise que c'est le sol prévu pour la salle du 1^{er} étage.

Monsieur Yves GALTIER souligne que ce type de sol nécessitera de prendre certaines précautions lors de la manutention du matériel. Il ne sera plus possible de trainer les bars sur ce type de sol.

Madame Martine COSTE demande s'il sera toujours possible de faire circuler les charges lourdes sur ce type de sol ?

Monsieur Yves GALTIER répond qu'il sera possible de déplacer tout ce qui est sur roulettes.

Monsieur Martin BOODT souligne qu'il sera nécessaire de mettre des roulettes sous les banques du bar.

N°2017_05_073 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°12 (ELECTRICITE, COURANTS FORTS ET FAIBLES, SSI)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du Lot N°12 « Electricité, Courants Forts et Faibles, SSI », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **DAUDET** () détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 80 650,74 € HT soit 96 780,89 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2 : 37 110,37 € HT soit 44 532,44 € TTC
- Variante : 2 373,70 € HT soit 2 848,44 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **DAUDET** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

Monsieur Yves GALTIER précise que les travaux prévus dans la variante consistent à réaliser l'éclairage de la passerelle.

Monsieur Martin BOODT souligne qu'il était prévu de faire réaliser une partie de ces travaux par le personnel communal.

Monsieur le Maire lui répond que nous n'avons actuellement qu'un seul électricien.

N°2017_05_074 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°13 (CHAUFFAGE, VENTILATION)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du Lot N°13 « Chauffage et Ventilation », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **PAITA** () détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 29 342,00 € HT soit 35 210,40 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2 : 13 198,00 € HT soit 15 837,60 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **PAITA** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

Monsieur Jean-Pierre BROQUIN demande si les installations de chauffage sont prévues en haut et en bas de l'Espace Paulhan.

Monsieur Yves GALTIER lui répond les deux.

N°2017_05_075 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°14 (PLOMBERIE SANITAIRE)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du Lot N°14 « Plomberie - Sanitaire », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **MARTEL** (30270 SAINT JEAN DU GARD) détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 19 375,00 € HT soit 23 250,00 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2 : 11 201,00 € HT soit 13 441.20 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **MARTEL** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

Madame Gisèle GEOFFRAY précise que ces travaux concernent la création des salles d'eau et toilettes.

N°2017_05_076 – RENOVATION INTERIEURE ET PARTIELLE DE L'ESPACE PAULHAN – ATTRIBUTION DU LOT N°15 (FLOCAGE)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation intérieure et partielle d'un bâtiment dénommé « Espace Paulhan », un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 Décembre 2016 avec remise des offres au plus tard le 17 Février 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Mardi 21 Février 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du Lot N°15 « Flocage », et a choisi de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise **DAVID ISOLATION** (30300 JONQUIERES SAINT VINCENT) détaillée comme suit :

- Tranche Ferme : 38 695,00 € HT soit 46 434,00 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2 : 846,00 € HT soit 1 015,20 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix de l'entreprise **DAVID ISOLATION** pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A LA MAJORITE.

ABSTENTION : Martine COSTE.

Monsieur Jean-Pierre BROQUIN demande où sont prévus ces travaux.

Monsieur Yves GALTIER précise que ces travaux sont prévus sous le plancher de Paulhan Haut afin de le rendre coupe-feu pendant 2 heures.

**N°2017_05_077 – RENOUELEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE
DANS LA TRAVERSEE DU GARDON – DESIGNATION DES ENTREPRISES POUR LE
LOT N°1 (FORAGE DIRIGE) ET LOT N°2 (CANALISATIONS)**

Monsieur Le Maire, Michel RUAS, informe l'Assemblée que pour la réalisation de la 2^{ème} Tranche bis du programme de travaux visant à l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 13 mars dernier avec remise des offres au plus tard le mardi 11 avril 2017 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mardi 11 avril 2017 à 14H30, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations pour la réalisation du lot n°1 « Forage Dirigé » et du lot n°2 « Canalisations », et a choisi de retenir les offres mieux disantes des Entreprises suivantes :

- Lot n°1 « Forage Dirigé » : Entreprise EUROPEAN DRILLING LOCATION – EDL (31 100 TOULOUSE)
pour sa solution variante N°1 d'un montant de 189 000,00 € HT soit 226 800,00 € TTC
- Lot n°2 « Canalisations » : Groupement conjoint non solidaire ANDRE TP (30 140 ANDUZE) et GENDRY Services Location pour un montant de 55 681,16 €HT soit 66 817,39 €TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix des entreprises suivantes :

- Lot n°1 « Forage Dirigé » : Entreprise EUROPEAN DRILLING LOCATION – EDL (31 100 TOULOUSE)
Pour sa solution variante N°1 d'un montant de 189 000,00 € HT soit 226 800,00 € TTC
- Lot n°2 « Canalisations » : Groupement conjoint non solidaire ANDRE TP (30 140 ANDUZE) et GENDRY Services Location pour un montant de 55 681,16 €HT soit 66 817,39 €TTC

pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire précise que cette consultation a été lancée afin de procéder rapidement au renouvellement de la canalisation sous le Gardon au niveau de Pont Vieux.

La société la moins-disante pour la réalisation du lot n°1 « forage dirigé » a fait une offre à 179 432,00 € HT mais cette société ne présente pas suffisamment de garantie pour réaliser ces travaux très complexes et n'a donc pas été retenue.

Le coût total de cette opération s'élève donc à 244 681,16 € HT, ces travaux ayant été estimés à 316 853,00 € HT, soit une économie de 72 171,84 € HT.

Le projet est subventionné par l'agence de l'Eau à 80%.

N°2017_05_078 – CONTRATS : FESTIVAL DE JAZZ

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée des contrats dans le cadre du Festival de Jazz qui aura lieu le 3 juin 2017:

- avec l'Harmonie St Chaffre du Monastier : le coût de la prestation est de 2 220 € dont 920 € de transport. Les musiciens et le chauffeur seront hébergés dans l'internat du Lycée Marie Curie et la Commune prendra en charge les repas et du petit déjeuner.

- avec le Groupe VELVET : le coût de la prestation est de 1 000 € HT et 842,35 € de charges. La Commune prendra en charge les repas.

- avec « Le Collectif Scène et Rue » : le coût de la prestation s'élève à 1 318,75 € TTC (frais de déplacement compris). La Commune prendra en charge les repas.

- avec l'Association ATOMES PRODUCTIONS : le coût de la prestation s'élève à 1 300 € TTC. La Commune prendra en charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer les contrats joints à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que les contrats pour :

L'Harmonie St Chaffre du Monastier, le Groupe VELVET et le Collectif Scène et Rue sont retournés signés.

Le festival se passe en plusieurs parties. Une déambulation est prévue en fin de matinée qui partira du centre ville vers le petit marché puis l'arrivée du TVC et retour vers le centre ville avec le groupe « DYNAMIC JAZZ BAND ».

Entre 10H 30 et 12H 30, le groupe « VELVET JAZZ » sera devant la Poste.

De 15H 00 à 17H 00, le groupe « « SMartFr » s'installera en fixe dans le centre ville.

Entre 18H 00 et 20H 00, le groupe « VELVET JAZZ » sera au pied de l'Horloge.

Entre 17H 30 et 20H 00, déambulation dans les rues de ST JEAN du Planet au Bar de la Corniche, puis du Bar de l'Oasis vers le centre ville par le « collectif Fanfare du Monastier ».

Enfin, à 21H 00, un concert aura lieu dans l'enceinte du Temple réalisé par « l'Harmonie du Monastier St Chaffre » avec Monsieur Michel MARRE, trompettiste. La participation est libre.

« L'Harmonie du Monastier St Chaffre » sera constituée d'environ 50 personnes qui seront hébergés au Lycée Marie Curie. Le coût de cet hébergement s'élèvera à 10€ / personne et sera pris en charge par la Mairie.

A cette occasion, Madame Gisèle GEOFFRAY tient à remercier vivement Martine VIGOUROUX que prend en charge tous les repas lors de petites manifestations telles que des pièces de théâtre.

N°2017_05_079 – CONTRAT : SI CA VOUS CHANTE

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée une convention à passer avec l'association « L'Atelier du Chanteur » qui organise un concert « Si ça vous chante » le 4 juin 2017 à la Salle Stevenson.

Cette convention stipule les conditions de l'occupation de la salle et le montant de la location est de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention jointe à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que c'est une chorale qui vient chanter dans la salle Stevenson. Cette chorale se gère toute seule et assure entièrement la billetterie.

N°2017_05_080 – CONTRAT : « LES MAD IN SONG »

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Orchestre « LES MAD IN SONG » qui aura lieu le 20 juillet 2017.

Le coût de cette prestation s'élève à 600 € et la Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que cette manifestation aura lieu en même temps que l'arrivée de la caravane des ânes partie quelques jours avant du Monastier. Cette manifestation sera organisée en collaboration avec les commerçants et les Samedis Paysans qui s'installeront exceptionnellement Place d'Armes pour le marché nocturne.

N°2017_05_081– ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie JULLIAN propose à l'Assemblée d'attribuer des subventions :

- Association Sentiers Vagabonds : 500 €
- Association Sur le Chemin de Robert Louis Stevenson : 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Madame Sylvie JULLIAN précise que la subvention à l'association Sentiers Vagabonds vient en substitution de la buvette du catch qui a été reportée.

N°2017_05_082 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LE CENTRE DE SECOURS

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée une convention avec le Centre de Secours pour la mise à disposition des installations sportives. Cette convention précise les conditions de mise à disposition des installations sportives par les sapeurs-pompiers du Centre de Secours de SAINT JEAN DU GARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention jointe à la présente,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que les sapeurs pompiers utilisent le gymnase depuis plusieurs années. Il a donc été décidé de régulariser cette situation par la rédaction d'une convention.

Madame Gisèle GEOFFRAY demande si les sapeurs pompiers ont transmis leur attestation d'assurance.

Madame Martine VIGOUROUX lui répond qu'elle vérifiera si cela a été fait.

N°2017_05_083 – REGULARISATION DU CHEMIN DE COMBES SOMMIERES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 1988, il avait été décidé de classer le chemin de Combes Sommières dans la voirie communale.

L'enquête publique avait été réalisée.

Actuellement, il convient de régulariser avec Monsieur ROUVIERE Jean-Luc (nouveau propriétaire des biens de Monsieur RUAS Emile).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur ALARY Yanick à ALES en qualité de Notaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été abordé à plusieurs reprises. Il précise qu'en 1988, la DUP a été réalisée mais que l'acte notarié n'a jamais été signé car il y a eu un changement de municipalité.

La nouvelle municipalité n'a pas donné suite à ce projet. Il convient donc de régulariser cette situation avec le nouveau propriétaire, Monsieur ROUVIERE.

N°2017_05_084 – MOTION POUR LA DOTATION D'UN VEHICULE AMBULANCE 4X4 AU CENTRE DE SECOURS DE SAINT JEAN DU GARD

Monsieur le Maire expose que lors d'une intervention du SDIS de SAINT JEAN DU GARD à PEYROLLES, pour un enfant gravement malade, les pompiers n'ont pu intervenir que très tardivement. En effet, le véhicule ambulance était trop bas, le marchepied arrière accrochait le sol et menaçait de casser lors du franchissement des passages d'eau interdisant l'accès au domicile de la personne en difficulté.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de PEYROLLES est située dans la Vallée Borgne, en bordure des Cévennes, caractérisée par un habitat dispersé desservi par de petits chemins de montagne et traversée en son centre par le Gardon de Saint Jean. Les moyens d'interventions des sapeurs-pompiers sur ce territoire doivent être adaptés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite le Département pour étudier la possibilité de s'équiper d'une ambulance 4X4 pour le Centre de Secours de SAINT JEAN DU GARD ou de demander au Centre de Secours voisin la possibilité de prêter un matériel adapté afin de répondre aux nécessités d'intervention dans les lieux difficiles d'accès aux reliefs accidentés propres aux Cévennes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur donne lecture d'une lettre transmise par Monsieur le Maire de PEYROLLES.

Monsieur le Maire précise que le dernier paragraphe de la motion proposée par Monsieur le Maire de PEYROLLES a été modifié.

En effet, St JEAN assure la défense incendie de la Vallée Borgne mais que cette vallée ne participe pas aux frais engagés par ALES Agglomération en matière de défense incendie.

Mais le Maire précise qu'il ne veut pas que la Commune se retrouve dans la situation où le Conseil Départemental donne un avis favorable à cette demande mais répercute cet investissement à la charge des communes.

N°2017_ 05_085 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget de la Commune :

Section fonctionnement

Dépenses

Chap. 67 – art. 6718 – charges exceptionnelles : + 700, 00 €

Chap.12 – art. 648 – autres charges de personnel : - 700,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que suite à des arrêts maladie de Madame BOUMADJER Nadia en mars – juillet et septembre 2009 et janvier 2013, la Commune a encaissé indûment des indemnités journalières qui lui étaient dues. Nous allons donc procéder à leur remboursement.

Discussion PLU : Un débat est lancé par Madame Mireille LALLEMAND concernant la dernière réunion du PLU.

La réunion en présence des personnalités publiques associées s'est déroulée le 25 avril dernier. Le représentant du Conseil Départemental, Monsieur DUMAS Christophe a jugé que le travail du cabinet n'était pas assez approfondi et a donc refusé le PADD. Il manque, d'après lui, plus d'enseignements sur les commerces, les zones agricoles existantes et à développer.

La notion de boulevard urbain pour la RD 907 n'est, pour lui, pas justifiée.

Monsieur RUAS prend la parole et explique que les pouvoirs publics souhaitent réduire considérablement les zones constructibles sur l'ensemble du territoire national et privilégier les constructions dans les dents creuses afin de réduire ainsi le coût de fonctionnement, de réseaux, d'éclairage public etc...

Le dossier du PLU est donc quasiment revenu à son point de départ.

D'autre part, le cabinet d'architecte en charge du dossier a beaucoup de difficultés à se procurer les documents demandés venant notamment du Conseil Départemental. Nous faisons donc en sorte de travailler activement sur ce dossier.